

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 04692
Numéro SIREN : 832 787 949
Nom ou dénomination : 2SA CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2021 sous le numéro de dépôt 6

2SA CONSEIL
S.A.S.U au capital de 10 000 €
Siège social : 06 allée Georges Brassens
95390 SAINT PRIX

RCS PONTOISE 832 787 949

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 31 décembre 2020 A 10H00**

Libération du reste de capital

L'an deux mille vingt, le trente et un décembre, à dix heures,

L'actionnaire de la SASU 2SA CONSEIL s'est réuni en assemblée générale, au siège social, sur convocation individuelle, conformément à la loi et aux statuts de la Société.

Il a été établi une feuille de présence signée par l'actionnaire présent.

Monsieur Xavier ATHMANI préside la séance en qualité de Président de la Société et de secrétaire.

Le Président constate que l'assemblée générale mixte, régulièrement constituée, peut valablement délibérer conformément.

Le Président dépose alors sur le bureau de l'assemblée et présente à l'assemblée tous les documents prévus par la loi :

- la copie de la lettre de convocation des actionnaires ;
- la feuille de présence ;
- les comptes sociaux au 31 décembre 2019 et leurs annexes ;
- le rapport de gestion du président;
- la lettre du Président sur les conventions soumises à contrôle de l'Assemblée Générale ;
- le texte du projet des résolutions.

Le Président rappelle que ces documents ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'assemblée générale. L'assemblée générale lui donne acte de ces déclarations.

Le Président indique que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président ;
- Examen et approbation des comptes sociaux annuels de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Quitus donné au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Questions diverses

2/ De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Libération du reste du capital;
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président mets successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale sous sa forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président sur la situation et l'activité de la société pendant son exercice, approuve les comptes dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître un bénéfice de 23 055 euros.

Les bénéfices sont laissés sur le compte de l'entreprise.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus au Président de sa gestion au cours de l'exercice social écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sous sa forme ordinaire, prend note de la libération des 5000 € de capital restant dû. Cette libération a été réalisée le 23 décembre 2020 par virement bancaire sur le compte de la société générale par Monsieur ATHMANI Xavier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président

M. ATHMANI Xavier
Président

